



Trop perçu Prime d'activité

Par **jenee**, le **19/06/2019** à **16:22**

Bonjour,

J'ai reçu ce jour une lettre de la CAF (daté du 20 mai 2019) me disant que la période d'octobre 2017 à mars 2018, m'as situation aurait changée et que par conséquent je leur devais la somme de 540€.

Evidemment la CAF me propose de les payer soit en une fois, soit en 3 mensualités.

J'ai l'intention de contester cette décision dans les 2 mois comme indiquer sur le courrier, sachant que premièrement ma situation n'as pas changé durant cette période, et que de plus après vérification entre mes déclarations trimestrielles et mes fiches de paie, j'ai correctement déclarer mes ressources.

Par ailleurs en mai 2019, j'ai reçu un paiement de 300€ de la CAF, étonnée car je ne perçois plus la prime d'activité depuis octobre 2018 (je vis en couple depuis cette date) je téléphone à la CAF, qui me dit qu'après un recalcul de ma situation ils me doivent cette somme.

Donc si je résume bien :

Le 10 mai : la CAF me verse 300€.

Le 20 mai : La CAF me demande un remboursement de 540€.

Quelles sont mes chances de faire annuler cette dette ? Et si jamais ma demande est débouté, puis je régler cette somme en plus de 3 mensualités car en 3 fois ca me parait compliquer avec mes revenus de 1300€ par mois.

Merci pour votre réponse.